

TESTS D'ENTRÉE AU CFMI RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2024

Les conditions d'entrée au CFMI

Pour entrer au CFMI, il est nécessaire de posséder une identité artistique solide, une bonne maîtrise technique de son instrument et de sa voix, une maturité suffisante ainsi que de la motivation pour se former et travailler avec des enfants et d'autres publics.

Il faut en outre être titulaire du baccalauréat (ou d'un titre admis en équivalence) et justifier de deux années d'études supérieures ; ou avoir exercé une activité professionnelle permettant la Validation des Acquis Personnels et Professionnels.

Des dérogations sont possibles en fonction des parcours des candidats¹.

Les tests d'entrée

Le recrutement a lieu suite à l'examen d'un dossier et à des tests qui comprennent : des épreuves écrites, des épreuves instrumentales et vocales, individuelles et collectives, ainsi qu'un entretien. Ces différents moments ont pour objectifs de permettre au jury d'apprécier les qualités musicales des candidats, leur sens de l'écoute et du jeu collectif, leur culture, leur capacité à communiquer et transmettre, leur motivation à entrer dans cette formation professionnelle. Aucune épreuve n'est éliminatoire.

Le CFMI organise une session de recrutement en mai-juin ; et parfois d'autres en juillet et/ou septembre. Les épreuves se déroulent sur une seule journée. L'inscription au CFMI n'est définitive qu'après l'inscription administrative à l'université de Lille.

Conseils pour vous préparer

- Concevez et présentez un programme instrumental et vocal véritablement musical, où vous êtes à l'aise, qui vous mette en valeur et qui soit le reflet de votre personnalité. Il n'y a pas d'esthétique musicale imposée ou interdite.
- La voix est un outil indispensable au musicien intervenant. Entraînez-vous, à chanter, à déchiffrer. Acquérez suffisamment de technique vocale et d'assurance pour être capable d'interpréter une chanson devant un public.
- Les relevés rythmiques, mélodiques, harmoniques et le déchiffrage nécessitent une maîtrise minimale de l'écrit musical. Adressez-vous le cas échéant à un conservatoire ou une école de musique afin d'être orienté vers un cours de formation musicale adapté à votre projet.
- Le jury sera attentif à votre aisance relationnelle. Multipliez les expériences qui préparent au partage et à la transmission (encadrer des groupes d'enfants, animer des ateliers, diriger un chœur ou un ensemble, pratiquer la musique en groupe, danser...).
- Explorez des univers culturels et artistiques variés, par l'écoute, par la lecture, par le jeu, par la fréquentation de concerts, par des pratiques diverses. Le champ est vaste : musiques contemporaines et actuelles, musiques anciennes, musiques traditionnelles européennes ou non, musiques expérimentales, musiques improvisées, musique électroacoustique, chanson...
- Informez-vous sur le métier de musicien intervenant par des rencontres et des lectures afin de conforter votre projet et de vous engager dans cette voie en connaissance de cause.

¹ Le genre masculin appliqué aux pronoms ou aux noms (*candidat, enseignant...*) est employé de façon générique dans le but de ne pas alourdir le texte. Il doit évidemment se comprendre comme incluant tous les genres.

DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

(mise à jour 10 juillet 2024)

Calendrier général des tests – session 3

- Dépôt des candidatures sur la plateforme *eCandidat* du 8 juillet au 25 août 2024 **(ATTENTION : la plateforme sera inaccessible du 27/07 au 18/08)** ;
- Examen des dossiers et convocation des candidats admissibles le 26 août ;
- Épreuves orales d'admission le 3 septembre 2024.

DOSSIER DE CANDIDATURE / ADMISSIBILITÉ PIÈCES À FOURNIR AVANT LE 25 AOÛT 2024

Outre les renseignements administratifs et les justificatifs de diplômes, d'expériences de formation ou professionnelles à déposer sur l'application en ligne, le candidat fournira :

- une vidéo comportant 2 morceaux (chant et instrument ou 2 chants pour les chanteurs non instrumentistes),
- un document de présentation d'une page maximum où vous explicitez vos choix de répertoire (chant et instrument) et les conditions de réalisation de l'enregistrement.

Recommandations pour le choix du programme musical

- Il doit obligatoirement comporter une pièce vocale et une pièce instrumentale ; ou deux pièces vocales pour les chanteurs non instrumentistes. Dans ce dernier cas, les deux chants seront de styles différents, et l'un au moins en langue française.
- Il doit permettre au jury d'apprécier votre personnalité artistique et votre capacité à chanter, jouer, interpréter ; et éventuellement accompagner ou improviser.
- Il peut relever de tout type de répertoire : classique, contemporain, jazz, chanson, musique traditionnelle, compositions ou arrangements personnels, etc. Choisissez de réelles pièces musicales et non des études technique ou des pièces « de concours ».
- Vous pouvez jouer ou chanter *a cappella*, être accompagné par un ou plusieurs musiciens, un play-back, ou vous accompagner vous-même, à condition qu'on vous voie et entende distinctement.

Recommandations techniques

- Vidéo comportant les deux morceaux (voix et instrument.s)¹ : 10 minutes, 2 Go maximum. *Format MP4 préférable. Nommer le fichier : « NOM Prénom – programme musical »*. Le jury sera compréhensif quant à la qualité technique, évitez les coupures et les montages, soyez attentif au cadrage et à la prise de son.
- Document de présentation : 1 page maximum. *Format PDF préférable. Nommer le fichier « NOM Prénom – présentation »*.
- Les deux documents (vidéo et texte de présentation) seront transmis par le biais d'un service du type *Framadrop*, *WeTransfer* ou *FileSender*.

Ils seront adressés avant le 25 août 2024 aux deux adresses ci-dessous :

- Pascal LAMBRECQ (pascal.lambrecq@univ-lille.fr)
- Philippe POISSON (philippe.poisson@univ-lille.fr)

¹ Nota : la vidéo servira uniquement dans le cadre de l'entrée au CFMI et ne sera en aucun cas communiquée à des tiers ou diffusée.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION (en présentiel)

Les candidats convoqués aux épreuves d'admission seront prévenus individuellement

Exercices d'écoute – épreuve écrite (30 minutes)

Relevés rythmiques, mélodiques, harmoniques, commentaire d'écoute (extraits d'œuvres issues de répertoires divers).

Épreuve orale individuelle (20 minutes)

- Déchiffrage *a cappella* d'une mélodie après un temps de préparation de 15 minutes où le candidat pourra s'aider d'un clavier (fourni) ou de l'instrument de son choix ;
- Prestation devant le jury : chaque candidat recevra des instructions personnalisées pour préparer cette épreuve (jouer, chanter tout ou partie de son répertoire avec des consignes d'interprétation particulières, présentation d'un répertoire complémentaire de celui présent sur la vidéo, etc.) ;
- Échange avec le jury au cours duquel il pourra être demandé au candidat de mémoriser et restituer un fragment musical, d'improviser, d'harmoniser... afin de cerner l'aisance et la « réactivité » du candidat dans sa maîtrise instrumentale et vocale.

Épreuve collective d'apprentissage de chanson (10 minutes)

Il s'agit d'apprendre oralement un chant au groupe formé par les autres candidats et d'en mener une interprétation musicale. La partition du chant est donnée en fin de matinée, le candidat dispose d'un temps de préparation. Il peut s'aider d'un piano ou de son propre instrument pendant la préparation comme pendant l'épreuve elle-même.

Épreuve collective d'improvisation (30 minutes)

Après un temps de préparation, les candidats se livrent à une improvisation collective libre, dans l'esprit de la musique expérimentale. Le déroulement de la séquence est ensuite analysé collectivement par les candidats eux-mêmes. Le jury peut proposer un deuxième moment d'improvisation.

Entretien individuel (15 minutes)

Chaque candidat est amené à s'exprimer sur son parcours et son expérience, sur ses motivations, sur ce qu'il attend de la formation, sur sa connaissance du métier de musicien intervenant ainsi que sur sa culture générale et musicale.

Nota : les épreuves se déroulent sur une seule journée, les durées des épreuves notées ci-dessus sont indicatives. Il n'y a pas d'épreuve éliminatoire.

Les résultats de l'admission sont communiqués individuellement aux candidats par courrier électronique à l'issue de la session de tests. En cas de refus, le jury motive sa décision et formule des recommandations (compléments de formation, conseil de réorientation) aux candidats non retenus.

Tenez-vous informé de l'ouverture de la plateforme *eCandidat* sur le site de l'université de Lille (www.univ-lille.fr) ou sur les pages du CFMI (<https://cfmi.univ-lille.fr/>).

